

PROJET DE LOI ALIMENTATION* : DIMINUTION DE LA TENEUR EN SUCRES ET COMMUNICATION RESPONSABLE

Le Syndicat Français des Céréales du Petit-Déjeuner prend volontairement des engagements forts

Suite aux États Généraux de l'Alimentation, parallèlement aux travaux législatifs en cours sur le projet de loi Alimentation, et dans une démarche d'écoute des consommateurs, le Syndicat Français des Céréales du Petit-Déjeuner s'engage, dès à présent, en faveur d'une reformulation nutritionnelle de ses produits et dans une communication responsable.

UNE AMÉLIORATION CONCRÈTE DES PRODUITS SUR LE PLAN NUTRITIONNEL

Dans une volonté constante de répondre aux attentes des consommateurs, les membres du Syndicat des Céréales du Petit-Déjeuner - 77% du marché - s'engagent depuis de nombreuses années à améliorer la composition de leurs recettes sur le plan nutritionnel.

Des efforts qui ont payé puisqu'entre 2011 et 2017, des améliorations significatives ont été réalisées sur l'ensemble des céréales du petit-déjeuner :

La teneur en sucres a diminué de **15%**

La teneur en sel a baissé de **23%**,

Celle des fibres a évolué de **+21%**

Et celle des céréales complètes a augmenté de **20%**.

D'ici 2020, les adhérents du Syndicat s'engagent à poursuivre leurs efforts en diminuant encore la teneur en sucres des céréales pour enfants et adolescents de 7% en moyenne, tout en restant à l'écoute des besoins et des préférences des consommateurs

UNE COMMUNICATION RESPONSABLE VIS-À-VIS DES MOINS DE 12 ANS

Au-delà des mesures individuelles qui ont déjà été prises et des actions engagées sur les produits par les acteurs du secteur, l'ensemble des adhérents du Syndicat Français des Céréales du Petit-Déjeuner s'engage à ne plus diffuser de publicité destinée aux enfants de moins de 12 ans dans les médias traditionnels et sur Internet à l'exception de celles relatives aux produits respectant des critères nutritionnels spécifiques.

Par ailleurs, aucune communication relative aux produits ne sera faite dans les écoles primaires, sauf sur demande de l'administration, à des fins éducatives.

« Le Syndicat Français des Céréales du Petit-Déjeuner est engagé de longue date en faveur d'une alimentation saine, durable et de qualité. Nous avons aujourd'hui la volonté de poursuivre nos engagements afin de répondre chaque jour davantage aux attentes et aux préoccupations des consommateurs ».

Magali Bocquet – Secrétaire Générale du Syndicat Français des Céréales du Petit-Déjeuner

*Projet de loi Agriculture : Equilibre des relations commerciales dans le secteur agro-alimentaire.

A PROPOS

Le Syndicat Français des Céréales du Petit-Déjeuner a pour mission d'accompagner ses entreprises adhérentes sur les enjeux majeurs de la profession, notamment en matière de nutrition, de valorisation des bonnes pratiques alimentaires et d'information du consommateur. Le Syndicat Français des Céréales du Petit-Déjeuner fait partie de L'Alliance 7.

Céréales prêtes à consommer : céréales en pétales, soufflées, en flocons, mueslis, céréales au chocolat, au miel, avec des fruits, à base de blé, de maïs, de riz, d'avoine, pour enfants et adultes.

Céréales prêtes à préparer : flocons d'avoine.